



## de quels recours je dispose?

Par **chamalo**, le **03/04/2009 à 14:26**

Je me suis fais voler ma voiture par un auto-stoppeur! Je me suis arrêter en sa compagni pour faire 1 achat,je les laisser dans la voiture avec les clés sur le contact,lorsque je suis sortie 5mn après,il avait disparu avec ma voiture! Lors de mon dépôt de plainte aux comissariat,j'ai réussi a identifier mon auto-stoppeur et j'ai porté plainte!rnJe suis assuré tous risque à la macif;et l'assurance me dit que il n'y a pas vol car j'ai laissé les clés dessus,donec pas rembourser! Merci de me répondre

Par **aie mac**, le **03/04/2009 à 22:51**

bonjourrvotre contrat précise les conditions de garantie pour le vol de votre véhicule.rnsi ces conditions ne sont pas remplies, la garantie n'est pas due.rnet cela semble bien être le cas.